COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE DU 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de MONETAY-SUR-LOIRE proclamés par le bureau électoral à la suite du scrutin du 15 mars 2026 pour le renouvellement général des Conseils Municipaux, se sont réunis dans la salle de réunion sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2122-8 al2 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

PRESENTS : Mmes BARDET Julie, BROUETTE Guillemette, CHARNET Brigitte, THEVENOUX Élisabeth, BOUILLON Hubert, BOURRACHOT Jean-Jacques, GUEUGNEAU Anthony, NAFFETAS Gérard, PLOUHINEC Yves, VERNIAUD Sébastien.

ABSENTE EXCUSÉE : Mme AUROY Martine donne pouvoir à Mme CHARNET Brigitte.

La séance est ouverte sous la présidence de M. PLOUHINEC Yves, Maire, qui accueille les nouveaux élus en les remerciant de leur participation à ce nouveau conseil. Il précise qu'une bonne entente a toujours régné au sein du conseil, que tout le monde peut s'exprimer librement dans le respect de chacun et qu'il espère que cela continuera pendant ce mandat.

I. *ELECTION DU MAIRE :*

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L 2122-4 et L 2122-7,
Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance et de deux assesseurs.
M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire.
Après un appel de candidatures, il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 11

Bulletin blanc : 1

Bulletin nul : 0

Suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu : M. PLOUHINEC Yves, 10 voix

M. PLOUHINEC Yves ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

II. *ELECTION DES ADJOINTS : délibération 4-2026*

Le maire rappelle que conformément à l'article L. 2122-1 du Code général des collectivités territoriales, il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints ;

Le maire rappelle, par ailleurs, que conformément à l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil ;
Ce pourcentage donne pour la commune de Monétay sur Loire un effectif de trois adjoints dont la création de postes est faite.

Le conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, la création de trois postes d'adjoints au maire.
Après avoir voté et délibéré les trois adjoints au Maire sont :

- Mme Brigitte CHARNET, 1ère adjointe
- M. Jean-Jacques BOURRACHOT, deuxième adjoint
- Mme Guillemette BROUETTE, troisième adjointe

III. *LECTURE ET REMISE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL*

IV. *REMISE DU DOSSIER RELATIF AU STATUT DE L'ELU LOCAL ET INFORMATION SUR LES CONDITIONS D'EXERCIDE DU MANDANT*

Lecture de la charte et remise des documents à chacun des élus.

V. *ELECTION DES DÉLÉGUÉS DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS* : *délibération 5-2026→5-5-2026*

COMMISSION DES FINANCES

M. Yves PLOUHINEC, Président

Mme Brigitte CHARNET, Vice-Présidente

Mme Martine AUROY - M. Jean-Jacques BOURRACHOT - M. Anthony GUEUGNEAU, membres.

COMMISSION DES TRAVAUX

M. Yves PLOUHINEC, Président

M. Jean-Jacques BOURRACHOT, Vice-Président

Mmes Guillemette BROUETTE - Elisabeth THEVENOUX et MM. Hubert BOUILLON - Gérard NAFFETAS - Sébastien VERNIAUD, membres.

COMMISSION DE LA VOIRIE

M. Yves PLOUHINEC, Président

M. Jean-Jacques BOURRACHOT, Vice-Président

Mmes Julie BARDET – Brigitte CHARNET et MM. Hubert BOUILLON – Sébastien VERNIAUD, membres.

COMMISSION DES FETES

M. Yves PLOUHINEC, Président

Mme Guillemette BROUETTE, Vice-Présidente

Mmes Martine AUROY Martine – Julie BARDET – Brigitte CHARNET – Elisabeth THEVENOUX et M. Jean-Jacques BOURRACHOT, membres.

COMMISSION AGRICOLE

M. Yves PLOUHINEC, Président

M. Sébastien VERNIAUD, Vice-Président

Mmes Brigitte CHARNET – Elisabeth THEVENOUX et MM. Hubert BOUILLON – Jean-Jacques BOURRACHOT – Gérard NAFFETAS, membres.

COMMISSION BULLETIN MUNICIPAL

Mmes Martine AUROY – Guillemette BROUETTE – Brigitte CHARNET – Elisabeth THEVENOUX et MM. Jean-Jacques BOURRACHOT – Gérard NAFFETAS, délégués.

COMCOM

Titulaire : M. Yves PLOUHINEC

Suppléante : Mme Brigitte CHARNET

SICTOM

Titulaires : MM. Anthony GUEUGNEAU – Gérard NAFFETAS

Suppléantes : Mmes Brigitte CHARNET – Elisabeth THEVENOUX

SDE 03 Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier
Syndicat **I**ntercommunal d'**E**lectricité et de **G**az de l'Allier

- *Titulaire* : M. Hubert BOUILLON

- *Suppléant* : M. Jean-Jacques BOURRACHOT

SIVOM SOLOGNE BOURBONNAISE (Dompierre)
Syndicat **I**ntercommunal à **V**ocation **M**ultiple de la Sologne Bourbonnaise

Titulaires : MM. Anthony GUEUGNEAU – Yves PLOUHINEC

Suppléants : M. Hubert BOUILLON – Mme Guillemette BROUETTE

SIVOS du C.E.G. de LE DONJON
Syndicat **I**ntercommunal à **V**ocation **S**colaire du Collège de Le Donjon

Titulaires : Mme Elisabeth THEVENOUX – M. Gérard NAFFETAS

Suppléant : M. Sébastien VERNIAUD

CENTRE SOCIAL / LE DONJON

Titulaires : Mmes Martine AUROY – Julie BARDET

Suppléante : Mme Guillemette BROUETTE

C.C.A.S.
Centre **C**ommunal d'**A**ction **S**ociale

Président : M. Yves PLOUHINEC

Membres du CM : Mmes Martine AUROY – Julie BARDET – Guillemette BROUETTE – Brigitte CHARNET.

Membres nommés par le Maire : Mmes Isabelle PACAUD et MM. Marceau CHAGNEUX – René LAPENDRY et il reste une personne à définir, voir Mme Colette JALLET.

SERVICE AIDE ET MAINTIEN A DOMICILE – 03290 DOMPIERRE SUR BESBRE

Titulaire : Mme Brigitte CHARNET

Suppléantes : Mmes Martine AUROY – Julie BARDET

C.N.A.S
Comité **N**ational d'**A**ction **S**ociale

Titulaire : M. Yves PLOUHINEC

Suppléante : Mme Brigitte CHARNET

Délégués des agents communaux :

Titulaire : Mme Pascale NAVETAT FOURNIER

Suppléant : M. Alain PACAUD

CORRESPONDANT DEFENSE

M. Jean-Jacques BOURRACHOT

COMMISSION DU LOGEMENT

Plusieurs personnes se demandent à quoi sert cette commission.
M. le Maire regardera et donnera une réponse prochainement.

VI. *DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE*

M. le Maire signale que le sujet est reporté à la prochaine réunion.

VII. *REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS : délibération 6-2026*

Le Maire

M. le Maire demande à l'assemblée de définir le montant des indemnités à verser aux élus.
M. le Maire informe que le montant de l'indice 1027 des collectivités locales au 1er janvier 2026 est de 4 110.52 € et que le taux est fixé en fonction du nombre d'habitants.
Pour la commune de Monétay sur Loire le taux est de 28,1 % soit 1 155.06 € maximum.

M. le Maire précise qu'il n'a jamais pris l'indemnité maximale autorisée et que dans ce cas, il y a besoin d'une délibération. Il informe que depuis 2020, ses indemnités sont de 891.98 € brut soit 771.00 € net et propose un réajustement.
M. Anthony GUEUGNEAU signale que si l'on suit une inflation de 2 % par an, sur 6 ans, cela ferait donc 1 023 € brut.
Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil décident d'attribuer une indemnisation pour un montant de 1 023 € brut.

Les adjoints

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des Adjoints,

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer le montant des indemnités versées aux adjoints,
Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et du nombre théorique d'adjoints,
Considérant que la commune de Monétay sur Loire compte moins de 500 habitants

Décide que :
- L'indemnité de fonction du 1er adjoint et 2ème adjoint est égale à environ 6 % de l'indice brut soit 250 €.
- L'indemnité de fonction du 3ème adjoint est égale à environ 5 % de l'indice brut soit 200 €.

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

VIII. *QUESTIONS DIVERSES*

1) Fiche contact

Tous les membres du conseil municipal remplissent la fiche « contact » de l'AMF03 et la remette à M. le Maire.

2) Journée des élus

M. le Maire propose de fixer la date de la traditionnelle « journée des élus » pour réaliser des travaux sur la commune.
La date retenue est le samedi 18 avril 2026, rendez-vous à 9 heures pour le café.

3) Commission des maisons fleuries

Mme Julie BARDET demande s'il y a une commission pour le concours des maisons fleuries.
M. le Maire l'informe qu'il va se renseigner et donnera réponse à la prochaine réunion.

4) Subvention

M. le Maire annonce que la subvention de la Région pour le logement dans la salle de classe sera de 15 % et non de 30 %.

5) Visite Monétay

M. le Maire annonce qu'un tour de la commune se fera avec les nouveaux élus dans quelques temps afin de mieux la connaître et seront accompagnés par Brigitte CHARNET et Jean-Jacques BOURRACHOT.

6) Réunions

M. le Maire demande aux élus si le jeudi leur convient pour les réunions de conseil municipal.
Tout le monde est d'accord et il précise qu'en cas d'absence on donne son pouvoir à un autre élu.

M. le Maire demande aux élus s'ils ont des questions particulières ou d'actualité à poser.

1) M. Jean-Jacques BOURRACHOT signale avoir vu M. Josselin MIRLYCOURTOIS pour chiffrer la pose d'un balai à fixer sur le tracteur.

2) Mme Julie BARDET demande s'il serait possible d'avoir une liste de tous les conseillers avec les numéros de portables et les adresses mail de chacun.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Les Conseillers

Le Maire

Yves PLOUHINEC

MAIRIE de MONETAY sur LOIRE 03470